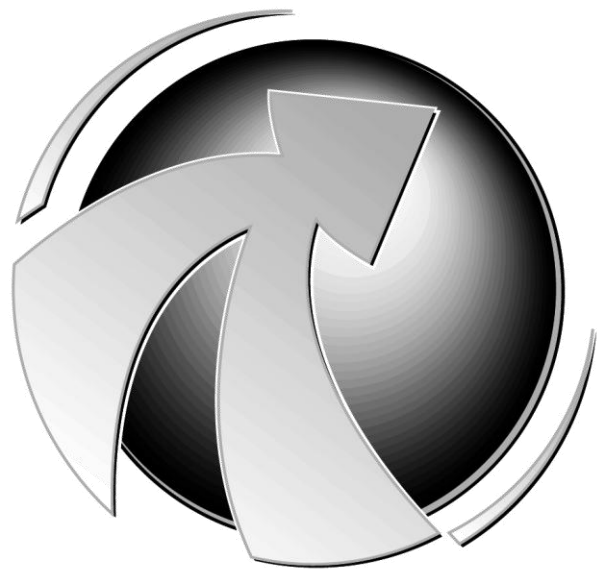


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2008-2009



CONVER*giance***ANCE**
MANICOUAGAN

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| INTRODUCTION | 3 |
| MOT DU COORDONNATEUR..... | 4 |
| RÉALISATION DES PRIORITÉS 2008-2009..... | 6 |
| RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2008-2009 | 8 |
| Secteur d'activité : Sensibilisation et prévention de la criminalité..... | 8 |
| Secteur d'activité : Prise en charge de la clientèle programme..... | 9 |
| Secteur d'activité : Prise en charge de la clientèle hors programme..... | 10 |
| Secteur d'activité : Information générale | 11 |
| Secteur d'activité : Information sur les perceptions | 12 |
| Secteur d'activité : Générales administratives..... | 12 |
| ACTIVITÉS RELIÉES AU PROGRAMME..... | 14 |
| SERVICES DIRECTS POUR LA COMMUNAUTÉ (HORS PROGRAMME) | 20 |
| ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION | 24 |
| ACTIVITÉS D'INFORMATION | 26 |
| ACTIVITÉS DE FORMATION | 27 |
| RESSOURCES HUMAINES | 28 |
| ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 30 |
| ACTIVITÉS DU ROJAQ | 32 |
| ACTIVITÉS D'IMPLICATION | 34 |
| RESSOURCES FINANCIÈRES..... | 35 |
| CONCLUSION | 37 |
| ANNEXES | |
| Annexe A - Mission | 38 |
| Annexe B - Thèmes abordés dans les ateliers du programme de renvoi..... | 39 |
| Annexe C - Description des sanctions extrajudiciaires et judiciaires dispensées par notre organisme..... | 40 |
| Annexe D - Programme de développement des habiletés sociales | 41 |
| Annexe E - Conseil d'administration et personnel en 2008-2009..... | 42 |
| Annexe F - États financiers vérifiés | 43 |

INTRODUCTION

Vingt-trois années se sont passées depuis l'implantation d'un organisme dont le rôle au départ était de faire exécuter les travaux bénévoles des jeunes. Il a parcouru du chemin depuis et a étendu son action et son rayonnement (voir mission à l'annexe A).

Cette 23^e année n'a pas été marquée par de grandes réalisations, mais dans le contexte actuel des choses, de maintenir le cap, pour reprendre une expression d'un politicien connu au Québec, s'est avéré une réalisation en soi.

Le rapport d'activité 2008-2009 viendra rendre compte des réussites, des difficultés et de la progression faite par l'organisation.

Le contenu du rapport est centré sur ce qui nous apparaît les grands secteurs de notre mission (activités programme et hors programme), mais il abordera aussi des activités du quotidien qui influencent inévitablement l'organisation (personnel, conseil d'administration, etc.)

Il est difficile pour nous de savoir si le document intéresse l'éventuel lecteur. Nous l'espérons. Cependant, pour notre organisme, il amène une vision globale fort intéressante à la clôture de douze mois d'activités.

Comme le disait un dénommé Plume « on est bien ouvert à vos commentaires... » (questions et suggestions) et pas besoin de payer quoi que ce soit. Bonne lecture!

MOT DU COORDONNATEUR

Les efforts fournis par une équipe (personnel et conseil d'administration) qui compose une organisation comme CoNVERjaNCE Manicouagan ne peuvent pas toujours être récompensés. Il y a un balancier que certains appellent le destin, d'autres la providence, qui inévitablement rééquilibre les choses.

En 2008-2009, les efforts et la volonté n'ont pas manqué, mais la disposition des étoiles n'était sans doute pas favorable. Le côté positif des choses, c'est que nous avons quand même cheminé, tiré des conclusions et appris.

Malgré des bouleversements importants sur le plan du personnel (changement de secrétaire, perte d'intervenant en Haute Côte-Nord, etc.), notre organisme n'a rompu aucun des services qu'il offrait. Il s'est retourné rapidement et a mis en place des solutions efficaces. Il a fallu faire des choix. C'était inévitable.

Parallèlement, le fonctionnement du conseil d'administration n'a pas été perturbé pendant l'année. Les rencontres se sont tenues comme il a été prévu ce qui a eu un impact positif sur la durée de ces dernières. Il a été facile de traiter des situations et les membres n'étaient pas poussés par les délais.

Comme nous l'avions envisagé en espérant nous tromper, le secteur de la sensibilisation n'a pas connu une année prospère en termes de volume. Le fait de procéder par offre de service dans les écoles, comme le préconisait l'approche « École en santé », nous semble avoir eu un impact sur le nombre de demandes. Avant, nous sollicitions directement et souvent, plus d'une fois, les directions d'écoles et les enseignants. Certains diront peut-être que les demandes étaient plus ciblées et correspondaient plus à un besoin qu'auparavant. Nous en reparlerons plus loin dans le rapport.

Malgré un maintien de la clientèle programme, nous avons constaté un alourdissement de celle-ci, ce qui a entraîné des efforts considérables dans le recrutement de ressources et a forcé l'organisme à revoir les choses pour envisager l'avenir. Des travaux importants pour pallier à un manque flagrant de ressources d'accueil furent amorcés. Des projets pilotes verront vraisemblablement le jour. Ils nécessitent de voir les choses un peu différemment, ce qui est loin d'embêter un organisme « communautaire ».

Si la clientèle pour les activités programme s'est maintenue, celles du secteur hors programme a connu une petite hausse si on tient compte du fait que les données sont compilées différemment maintenant. Il est intéressant de constater que ce secteur ne décline pas. Il contient beaucoup d'activités de médiation et de résolution de conflit.

En tête de liste, le projet Aide à la résolution de conflit (ARC) a été lancé. La population y a eu recours à quelques reprises, ce qui est sans doute proportionnel à la promotion faite qui se voulait modeste. Les services de médiation en milieu scolaire, surtout au secondaire, ont également été sollicités pour une quatrième année, mais le service devra être offert différemment, nous croyons. Il faudrait sans doute arriver plus tôt dans les situations (ex. : être présent lors de la décision d'utiliser la médiation) afin d'éviter d'enclencher tout un processus inutilement et de manière à nous concentrer sur des personnes qui veulent du processus. Notre intérêt pour la médiation et la résolution de conflit n'est pas moins grand, mais la complexité des situations, ajoutée aux mécanismes plutôt flous qui mènent à demander le service, rendent la tâche très difficile. C'est dommage et c'est pour cela que nous reverrons nos façons de faire. Ceux qui considèrent que notre rôle devrait être uniquement de superviser les mesures et sanctions des jeunes seront déçus, mais l'étincelle provoquée il y a plusieurs années par la rencontre de la médiation et de l'organisme de justice alternative (OJA) a provoqué une explosion qui dépasse les embûches rencontrées.

La clientèle et le personnel de CoNVERjaNCE vont devoir endurer au moins un certain temps les locaux de l'organisme puisque les gestes posés en 2008-2009 n'ont pas porté fruits. Il semble de plus en plus évident que pour rénover ses locaux, l'organisme va devoir compter sur ses propres ressources financières. Il semble que l'aide ne peut venir de nulle part ailleurs pour l'instant. Ceux qui visitent l'organisme sont à même de constater le besoin.

Malgré un portrait peu empreint de grandes réussites, l'organisme se dirige vers un ou des projets novateurs pour les travaux bénévoles des jeunes. Il continuera, peut-être différemment, de donner des services de médiation et de résolution de conflit. Il poursuivra son action marquée pour la médiation dans les situations criminelles dans le système de justice des mineurs. Par la force des choses, les constats réalisés pendant 2008-2009 ont mis la table pour les priorités et les plans d'action des prochaines années.

Claude St-Pierre

RÉALISATION DES PRIORITÉS 2008-2009

À l'amorce de l'année 2008-2009, le conseil d'administration avait retenu cinq priorités. Les prochaines lignes permettront de réaliser dans quelle mesure elles furent atteintes ou escamotées. Somme toute, les priorités furent atteintes à l'exception d'une d'elles pour laquelle CoNVERjaNCE dépendait d'une certaine manière d'un partenaire.

Priorité 1 - Démarrer et promouvoir le projet ARC

Le projet ARC a été lancé en novembre 2008. Il aurait pu l'être un peu avant, mais nous voulions profiter de la Semaine de la justice réparatrice pour informer la population en général et, plus spécifiquement, les principaux partenaires de ce nouveau service. Un communiqué, accompagné du document de présentation du projet, a été acheminé aux médias qui ont couvert l'événement. Le communiqué et le document ont aussi pris la route de plusieurs partenaires de la communauté. La promotion a été limitée volontairement puisque nous ne savions pas quelle réaction provoquerait l'offre de ce service à la population.

Priorité 2 - Intégrer le logiciel Vision pour la tenue des dossiers

L'accent a été mis sur Vision en 2008-2009. D'abord, le personnel a reçu une formation (Saguenay). Ensuite, malgré un changement d'employée au poste central, l'utilisation du logiciel s'est maintenue. Actuellement, les intervenants travaillent avec le logiciel sur les dossiers d'abord intégrés par la secrétaire. Notre organisme se retrouve donc dans le peloton des utilisateurs de Vision qui est un outil de compilation de données majeur à condition qu'il fonctionne bien. Notre but est atteint. Il reste maintenant à savoir si les multiples mises à jour cesseront un peu et si le logiciel apportera son plein rendement.

Priorité 3 - Trouver une solution pour être en mesure de rénover les locaux afin qu'ils soient plus fonctionnels

La solution trouvée n'a hélas pas donné les résultats escomptés. Une demande de subvention a été présentée à un bailleur de fonds qui avait déjà financé des travaux s'apparentant à ceux dont nous avons besoin. La demande a été refusée. Des démarches auprès d'un autre éventuel bailleur de fonds ne furent pas concluantes. L'organisme se retrouve donc à la case départ.

Priorité 4 - Compter sur un conseil d'administration complet

Le fait de ne pas atteindre totalement cette priorité n'a pas eu de réel impact sur les activités du conseil d'administration et n'a pas nui à son fonctionnement. Il faut se rappeler que deux départs survenus l'an dernier en fin d'année nous ont forcés à recruter. Deux nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe en 2008-2009, mais il reste un poste à combler.

Priorité 5 - Expérimenter une offre de service globale en milieu scolaire

La formule de l'offre de service (École en santé) a été expérimentée comme il a été prévu. Nos appréhensions de départ se sont toutefois concrétisées. Le volume de service donné aux écoles de notre secteur a chuté dramatiquement sur le plan de la sensibilisation et de l'information. La priorité est certes atteinte, mais le résultat qu'elle provoque n'est pas à première vue intéressant. Il faudra aller un peu plus loin pour tirer des conclusions, mais l'inquiétude est présente.

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2008-2009

Secteur d'activité : Sensibilisation et prévention de la criminalité

1. Produire et acheminer l'offre de service aux écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire de l'Estuaire, répondre aux demandes et évaluer l'expérience à la fin de l'année

L'offre de service a été produite et acheminée aux écoles de notre territoire. Il y a eu comme il a été prévu une relance pendant l'année. Le nombre de services dispensés a chuté de manière importante, ce qui était évidemment en dehors de notre contrôle.

2. Déterminer le maintien ou le retrait de Complicité à la fin de l'année financière en fonction des quantités restantes et des possibilités financières

Nous n'avons pas eu besoin de faire cet exercice puisque avec l'offre de service, très peu de demandes pour Complicité ont été acheminées à notre organisme. Nous avons même averti le bailleur de fonds que l'approche nous empêcherait de distribuer le jeu comme d'habitude. Nous avons convenu, au départ, de le distribuer sur trois ans.

3. Répondre aux demandes de formation des personnes intéressées à dispenser Vivre Sans Violence (ViSaVi) dans leur milieu

Cette action a été atteinte même si l'organisme n'a pas eu beaucoup de demandes. Nos services sont sollicités pour former des personnes qui utilisent le contenu de ViSaVi dans leur quotidien. Cependant, nous cherchons des agents multiplicateurs capables de dispenser les services dans leur milieu. C'est difficile en raison notamment, de la précarité des emplois dans les milieux ciblés.

4. Souligner la Semaine de prévention de la criminalité

Nous avons décidé de ne pas souligner cette semaine thématique même si l'action faisait partie du plan. Nos énergies furent concentrées sur la Semaine de la justice réparatrice qui s'est déroulée deux semaines plus tard. Il est possible que l'organisme cesse définitivement d'être visible pour la Semaine de prévention de la criminalité.

Secteur d'activité : Prise en charge de la clientèle programme

1. En collaboration avec le Centre jeunesse, essayer de trouver une solution au problème croissant des jeunes qui ont des travaux et qui ne peuvent pas sortir du centre de réadaptation

Des travaux se sont déroulés pendant l'année. Les chefs d'unités du Pavillon Richelieu ont été rencontrés et la problématique des jeunes qui ont des travaux en centre de réadaptation a été abordée. De part et d'autres, des solutions furent amenées. Le concept d'atelier de travail a été retenu. Il permettrait à la fois à des jeunes en institution (qu'ils peuvent sortir ou non) d'effectuer leurs travaux bénévoles à l'intérieur du Pavillon Richelieu. Des jeunes de l'extérieur y viendraient également, ce qui permettrait à CoNVERjaNCE de rémunérer une personne pour la supervision. Les travaux se dérouleraient les samedis. Nous sommes en contact avec un des partenaires pour que le volume de travail soit suffisant pour plusieurs jeunes à la fois. Le concept a été soumis à la directrice provinciale qui savait que notre organisme travaillait sur un projet. Le projet pourra aller de l'avant.

2. Tenter de recruter de nouvelles ressources d'accueil pour les travaux bénévoles des jeunes, particulièrement à Baie-Comeau et sur la Péninsule

Certains efforts ont été mis, mais notre problématique concerne beaucoup la disponibilité des ressources de soir et de fin de semaine. Nos énergies se sont donc plus concentrées sur un projet d'utilisation de ressources privées.

3. Évaluer la possibilité de mettre sur pied un système de travaux bénévoles dans des entreprises privées avec le salaire versé à la communauté et articuler, s'il y a lieu

Ce projet était en cours avec une variante cependant. L'ambition que les travaux dans le privé soient rémunérés et que les sommes soient versées ensuite à la communauté nous semblait utopique pour l'instant. Nous avons axé les énergies sur un projet pilote de travaux bénévoles dans des ressources privées ciblées. Ce projet n'a pas obtenu l'approbation de la directrice provinciale.

4. Réévaluer avec le procureur aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) le service de consultation de victimes et tenter d'uniformiser les demandes

Le départ du PPCP à l'automne 2008 a modifié un peu nos plans. Nous avons sollicité une rencontre avec sa remplaçante qu'il a fallu remettre quelques fois (contraintes de la Cour). Finalement, la rencontre a eu lieu. Il s'agissait plus d'une rencontre de familiarisation que d'évaluation. À partir d'un bilan que nous avons produit, nous avons pu échanger et faire un certain nombre de constats. Le service de consultation s'est poursuivi malgré le changement de personnel et il intéresse toujours le PPCP, ce qui est une bonne nouvelle.

5. En collaboration avec le Centre jeunesse, se concerter sur une politique simple et efficace concernant la gestion des manquements

La politique de gestion des manquements a été acceptée en fin d'année. Après quelques modifications, le document balisera, d'une certaine manière, les principales actions des partenaires du Centre jeunesse et de l'OJA en matière de gestion des manquements.

6. En collaboration avec le Centre jeunesse, apporter les corrections nécessaires à l'utilisation actuelle du volet Recherche d'emploi par la Cour en sanction judiciaire

Durant toute l'année, le volet Recherche d'emploi du Programme de développement des habiletés sociales en sanctions judiciaires est revenu sur la table. La procédure prévue dans le guide d'utilisateur n'est pas respectée à la Cour. De plus, il semble que les délégués à la jeunesse ne soient pas à l'aise d'évaluer un jeune qui s'est vu imposer par le juge, le DHS en question. De plus, les délégués réfèrent parfois des jeunes directement au Carrefour jeunesse emploi, ce qui place notre organisme dans une situation inconfortable. Le problème reste entier.

Secteur d'activité : Prise en charge de la clientèle hors programme

1. Mettre sur pied et faire la promotion du projet ARC et répondre aux demandes retenues

Le projet ARC est sur pied comme il a été prévu. Son lancement a été retardé parce que nous voulions profiter de la Semaine de la justice réparatrice pour le faire. Il a même été utilisé par la communauté.

2. Faire une offre de service du projet « Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne », pour les centres de la petite enfance (CPE) qui n'ont pas eu la formation et répondre aux demandes

Avec les bouleversements sur le plan du personnel, cette action a été reportée quelques fois. C'est au début de 2009-2010 que les CPE seront relancés. L'action n'a donc pas été faite dans l'année.

3. Faire le suivi des formations données sur le programme « Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne » et compléter, au besoin

Comme pour l'action précédente, cette action a connu les mêmes embûches avec les mêmes résultats.

4. Maintenir, pour une quatrième année, la présence dans des écoles secondaires pour les services de médiation et voir la possibilité de remettre le service en place à la Polyvalente des Rivières

La présence physique a été maintenue dans deux des trois polyvalentes impliquées. Compte tenu du départ de l'intervenante en poste pour CoNVERjaNCE en Haute Côte-Nord (deuxième départ en moins d'un an), nous n'avons pas offert le service à la Polyvalente des Rivières. L'intervention pour les activités programme étant assumée par une intervenante du bureau de Baie-Comeau, il aurait été hasardeux d'offrir le service de médiation.

Secteur d'activité : Information générale

1. Poursuivre le plan de communication dans les médias communautaires

Le plan devait se poursuivre en janvier 2009, il n'a pas été possible de le faire. Il a été relancé en fin d'année (vague d'articles).

2. Être plus actif au niveau des communications dans les médias publics

L'organisme a été beaucoup plus actif en 2008-2009 que l'année précédente, profitant de chaque événement pour promouvoir ses activités. Ces efforts ont porté fruits, puisque la couverture médiatique fut très bonne.

3. Publier la dernière parution d'INTEROJA.COM dans sa forme actuelle et produire au moins une parution de la nouvelle forme

La dernière édition de la brochure INTEROJA.COM a été publiée comme il a été prévu dans son ancienne forme. Cependant, il n'y a pas eu de parution de la nouvelle forme pendant l'année. Elle est en préparation sur les thèmes du service de consultation de victimes pour le PPCP et la médiation en sanctions judiciaires et sera inévitablement envoyée après l'année financière 2008-2009.

4. Évaluer la possibilité d'avoir une visibilité régulière dans un hebdo sous régional

L'éventualité a été sérieusement évaluée et le budget fait défaut. Notre organisme pourrait publier des articles une fois par mois peut-être, mais ce n'est pas ce genre de visibilité qu'il recherche quand il parle de « régulière ». Pour une visibilité régulière (hebdomadaire ou bimensuelle), il faudrait faire de trop grands sacrifices ailleurs dans le budget.

5. Produire un nouveau dépliant général pour l'organisme

Le dépliant est à la phase finale. Sa production a été retardée quelques fois. Les mouvements de personnel ont affecté ce secteur. Il sera prêt un peu plus tard que prévu seulement.

Secteur d'activité : Information sur les perceptions

1. Poursuivre le plan triennal sur les perceptions

Le plan s'est poursuivi comme il a été prévu avec la fin de la parution des vignettes dans les journaux. Il reste deux ans au plan.

Secteur d'activité : Générales administratives

1. Implanter le logiciel de tenue de dossiers Vision

Le logiciel Vision est implanté comme il a été prévu. Les intervenants l'utilisent. La secrétaire se l'est aussi approprié. Il ne donne pas actuellement de grands résultats sur le plan de la compilation. Il nécessite des mises à jour régulièrement. On ne sait pas vraiment où cette entreprise qui dure depuis longtemps va nous mener, mais nous sommes dans le peloton des utilisateurs.

2. Trouver une solution au problème d'amélioration des espaces du bureau et effectuer les travaux, si concluant

Malgré de nombreux efforts, le problème de l'amélioration des locaux reste entier. Une demande d'aide financière à un bailleur de fonds ayant déjà accordé des subventions à un organisme à but non lucratif (OBNL) pour une demande semblable à la nôtre a rejeté notre demande en prétextant qu'il ne finançait plus les demandes de rénovation pour les locataires. Cette information ne nous avait pas été donnée. Le travail pour préparer la demande fut donc vain. Devant le refus, nous avons vérifié les possibilités de subvention au plan municipal. Il n'y avait pas de possibilités. L'organisme se retrouve à la case départ.

3. Recruter des membres pour avoir un conseil d'administration complet

Du recrutement a été fait et a donné de bons résultats puisque deux nouveaux membres se sont ajoutés à l'équipe. Il manque toujours une personne pour compter sur un conseil d'administration complet.

4. Revoir la forme du poste d'agente d'intervention et de développement (AID) et d'intervenants dans la Manicouagan de manière à ce que tous soient impliqués dans l'intervention et le développement

La forme du poste AID a été revue. La personne en poste assume maintenant plus de dossiers programme. En raison du départ d'une employée en Haute Côte-Nord, l'AID a dû assumer l'intervention au regard des mesures et sanctions dans le secteur mentionné. De plus, le départ de l'intervenante dans Manicouagan pour une période de six semaines a amené l'agente à assumer le remplacement. L'agente en question a donc fait plus d'intervention que de développement en 2008-2009 et c'était inévitable.

5. Élaborer un processus de remplacement graduel du parc informatique

Le processus de remplacement graduel du parc informatique est amorcé comme il a été prévu. Le fait de compter sur des sommes inattendues en fin d'année financière a aidé. Cependant, la volonté s'était manifestée tout de même. Le remplacement ne fut que plus rapide. Deux des quatre ordinateurs ont été remplacés dont celui de la secrétaire qui était prioritaire.

ACTIVITÉS RELIÉES AU PROGRAMME

Les activités en lien avec le programme sont un secteur très important dans la mission des OJA. Elles renferment tous les dossiers référés à notre organisme par les instances sociojudiciaires à la suite de la commission d'un acte criminel par un mineur. Les informations seront donc livrées en partant d'éléments généraux pour aller vers le spécifique.

Les activités générales du programme

En premier lieu, il importe de traiter un peu du volume de clientèle pour l'année 2008-2009. L'organisme a donc pris en charge 132 dossiers référés par le Centre jeunesse, la Chambre de la jeunesse et les services de polices. Ces jeunes ont eu un total de 209 mesures ou sanctions à réaliser. Le volume de clientèle était un peu en baisse avec neuf clients de moins que l'année précédente. Cependant, le nombre de mesures et sanctions était légèrement plus élevé (+ huit). Il est pertinent de mentionner que pour une seconde année de suite, l'organisme a supervisé plus de 100 sanctions de travaux bénévoles, que la médiation a été peu utilisée et que le programme de renvoi a continué sa chute en baisse. Le Programme de développement des habiletés sociales a quant à lui été prisé. Comme un rapport statistique sur la clientèle sera déposé ultérieurement, moins d'attention sera portée aux statistiques.

L'activité prédominante en 2008-2009 et qui continuera de générer du travail pour les prochaines années est l'alourdissement de la clientèle, ce qui a un impact important en ce qui concerne la sanction de travaux bénévoles. Depuis 2003 (implantation de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)), nous redoutions ce moment et avons été d'une certaine manière épargnés. En 2008-2009, nous avons dû hélas faire face à la musique. Les jeunes ont des nombres d'heures plus élevés au tribunal. Ceux qui sont en centre de réadaptation sont régulièrement privés de sorties. Plusieurs jeunes sont des récidivistes qui ont, soit bénéficié plusieurs fois de la sanction de travaux (ou autre) et qui reviennent dans le système pour de nouveaux actes criminels ou ont échoué une, deux ou trois sanctions de suite. Les milieux qui accueillent les jeunes pour effectuer leur sanction sont habitués à recevoir des jeunes qui n'ont pas des gros nombres d'heures et dont le comportement favorise l'atteinte des objectifs de la sanction. Ce ne sont pas des éducateurs, mais des superviseurs. Le fait que de 60 à 80 % des jeunes référés fréquentent l'école et que les organismes qui les accueillent (OBNL) soient pour la plupart ouverts de jour, pendant la semaine, n'a pas facilité les choses. Il nous a été souvent difficile de respecter les délais pour la réalisation des sanctions et les demandes d'extension et d'examen se sont multipliées.

Nous avons donc, durant l'année, élaboré un plan d'action qui consiste d'abord à remettre en lumière la sanction de versement pour certains jeunes (qui travaillent, sont peu disponibles et ont un revenu suffisant).

Nous avons tenté de sensibiliser le milieu et continuons de le faire à employer la sanction de travaux bénévoles pour les jeunes à qui elle convient et d'éviter d'en faire un fourre-tout. Notre organisme est à l'origine d'un projet en collaboration avec le centre de réadaptation pour des ateliers de travail de fins de semaine à l'intérieur du Pavillon Richelieu. Rien n'est attaché, mais les démarches avancent. CoNVERjaNCE tente également avec un autre partenaire de mettre sur pied un autre atelier de travail de fin de semaine hors institution. L'organisme a aussi proposé de mettre sur pied un projet pilote qui permettrait de placer des jeunes dans certaines entreprises privées (ciblées) les fins de semaine, particulièrement. Cette dernière initiative n'a malheureusement pas reçu l'approbation nécessaire et a dû être remise. Elle présentait pourtant de fort belles perspectives et le fait que l'expérience ne soit pas définitive n'engageait à rien définitivement. Évidemment, nous avons relancé nos milieux qui accueillent des jeunes, mais il faut admettre qu'ils sont fort sollicités et qu'il y a bien d'autres clientèles qui demandent aux OBNL de permettre à une personne de réparer, faire du bénévolat ou faire un stage. Nous saurons, au cours de la prochaine année, si notre petit plan porte fruits ou non, mais il devrait nous servir à préparer l'avenir.

Un élément important en 2008-2009 a été l'adoption d'une politique concernant la gestion des manquements pour les sanctions judiciaires et extrajudiciaires. Le Centre jeunesse et les OJA nord-côtiers avaient convenu de resserrer leur collaboration et de réintégrer le rang provincial à ce niveau. Les premiers mois de ce nouveau fonctionnement ont suscité questions et amené des irritants de part et d'autre. Afin de faciliter la prise de décisions et de baliser les responsabilités respectives, une politique de gestion des manquements fut adoptée en toute fin d'année, qui implique le Centre jeunesse et CoNVERjaNCE Manicouagan. Elle a franchi un processus allant de l'ébauche jusqu'à l'adoption finale. Cet outil simple qui n'a pas le mérite de prévoir toutes les zones grises servira dans le quotidien aux délégués à la jeunesse et à nos intervenants dans leurs interventions conjointes et respectives. Il est hélas trop tôt pour évaluer l'outil.

Avec la reconfiguration de certains postes au Centre jeunesse, les OJA comptent maintenant sur une personne ayant la charge du volet jeune contrevenant (France Imbeault). Elle est donc en mesure de faire les liens plus facilement avec les OJA et les délégués. La mise en place de la personne facilite les discussions qui ont été au cours des derniers mois plus fréquentes et continueront de l'être dans l'avenir. Il est envisagé que les directions des OJA et que la chef des services jeune contrevenant se réunissent une ou deux fois par an afin de discuter des réussites et des améliorations à apporter. Des rencontres seront occasionnellement organisées pour permettre aux délégués à la jeunesse et aux intervenants des OJA de partager, d'innover et de convenir de certaines choses. La table est mise pour la discussion et les mécanismes ne demandent qu'à être respectés.

La Table sociojudiciaire est aussi un lieu d'échange. Elle réunit la directrice provinciale et des représentants de la couronne, du milieu policier et de l'OJA. Cette tribune favorise l'échange sur les volumes de clientèles, les programmes, les services respectifs. Une rencontre a eu lieu en mai 2008 et l'autre en novembre. Au cours de cette deuxième rencontre, nous apprenions le départ du représentant de la Sûreté du Québec et le nom de son remplaçant. La nouvelle représentante de la couronne était également présente. Cette instance devrait prendre une place importante pour nous dans les prochaines années. Elle nous permettra de présenter les problèmes rencontrés et de consulter rapidement tout le monde à condition que les rencontres aient lieu régulièrement et que tous soient présents.

Il y a lieu d'aller voir plus spécifiquement dans chacun des volets des activités programme ce que l'année 2008-2009 a amené pendant les douze mois.

Les mesures extrajudiciaires

Les activités de notre organisme dans le secteur des mesures extrajudiciaires concernent le renvoi. Le programme de renvoi comporte six volets différents. Il est composé de cinq ateliers d'information (voir à l'annexe B). Il est aussi possible que la mesure soit des travaux bénévoles (trois heures), exceptionnellement.

La clientèle du programme de renvoi a donc pour une seconde année consécutive baissée. De 33 jeunes en 2006-2007, elle est passée à 17 en 2008-2009. Les causes de cette diminution ne sont pas connues et notre organisme n'a pas cherché à les identifier. Après avoir fait de nombreux efforts au cours des dernières années pour que le programme de renvoi prenne la place que nous estimons qu'il doit prendre, nous avons cessé nos analyses et laissé les choses se passer. Comme à l'habitude, les situations concernant la possession de stupéfiants sont majoritaires (41 %). L'an dernier, nous avons prévu que ce programme s'effriterait graduellement. Nous espérons nous tromper.

Lors de la dernière rencontre de la Table sociojudiciaire, les représentants de la Sûreté du Québec nous ont interpellés sur la possibilité que notre équipe rencontre de nouveau les policiers des points de service afin de discuter du programme (balises, ateliers, etc.). Notre organisme a accepté de collaborer lorsque la personne chargée du dossier à la Sûreté du Québec aura organisé les rencontres.

Malgré une baisse de clientèle, nous avons convenu avec notre homologue de l'est (La Croisée) de revoir pendant la prochaine année les ateliers et d'évaluer s'ils ont besoin de rafraîchissements. À la limite, des volets pourraient s'ajouter.

Sans mettre la faute sur qui que ce soit, parce que tous ont leur responsabilité, nous sommes fort déçus de ce qu'est devenu le programme de renvoi en regard de ce qu'il aurait pu devenir.

Les sanctions extrajudiciaires

Pour les sanctions (voir à l'annexe C) que nous réfèrent le Centre jeunesse, nous avons assisté pratiquement à un « copier-coller » sur l'an dernier. Le nombre de jeunes est identique à 45, tout autant que le nombre de sanctions à 52. Seules quelques variations légères au regard des sanctions apparaissent. Depuis quatre ans, la clientèle référée par le Centre jeunesse est stable.

Le nombre de contacts aux victimes a un peu augmenté par rapport à l'année précédente. En 2008-2009, notre organisme a eu 27 victimes à contacter dans 37 dossiers de jeunes contrevenants. L'année précédente, 26 demandes de consultations concernaient 34 jeunes. Nous sommes loin des premières années suivant l'implantation de la LSJPA et de l'entente cadre. On a déjà eu 57 demandes impliquant 83 jeunes dans une année. Sur les 27 demandes de consultations effectuées, nos intervenants ont pu s'entretenir avec 21 victimes. Un peu plus de 42 % des personnes rejointes ont accepté d'aller en médiation. Cela ne signifie pas pour autant que tous ces accords se sont traduits par des médiations (délai, déménagement, etc.). Cela démontre, par contre, un intérêt assez important pour le processus de la médiation. Il ne faut pas perdre de vue que les victimes qui ne désirent pas aller en médiation sont informées, ce qui ne se ferait pas sans la participation des OJA. Le nombre de jeunes qui ont été référés en médiation en 2008-2009 se situe à douze comme l'année précédente.

L'entente cadre qui balise l'intervention des centres jeunesse et des OJA en ce qui concerne les sanctions extrajudiciaires fonctionne depuis 2003. Elle est généralement respectée et constitue un très bon outil de référence. Hélas, en ce qui a trait à la chaîne des événements, les délais ne sont pas respectés. Malgré certains efforts, le Centre jeunesse n'arrive pas à faire l'évaluation-orientation dans les délais indiqués alors que généralement, notre organisme arrive à consulter les victimes dans le délai prescrit. En revanche, notre organisme a eu de la difficulté à respecter certains délais pour que se termine la sanction et pour acheminer les rapports d'évaluation, quoi qu'à ce chapitre, les choses se sont améliorées. Depuis 2003, notre organisme n'a pas réussi (son homologue Sept-Îliens, non plus) à obtenir les coordonnées de victimes de la part de son partenaire. Il doit rechercher dans les répertoires téléphoniques ou interpellier les policiers. Une démarche est amorcée pour que le besoin des OJA (coordonnées de victimes) soit enfin comblé.

Le Programme de développement des habiletés sociales en sanctions extrajudiciaires est bien implanté et fonctionne (voir à l'annexe D). Les ateliers Toxico et Vivre Sans Violence sont exploités. Quant aux autres

volets, ils ne connaissent pas la progression attendue de notre part. Le volet Recherche d'emploi et Mise en action semblent difficiles à rattacher pour les délégués. Ils ne sont jamais employés. Nous nous retrouvons donc avec un Programme de développement des habiletés sociales à deux volets, ce qui semble pauvre en termes de service. Il faudra tout de même décider ce qui adviendra des volets inutilisés. Il n'est pas dans l'intention de notre organisme de conserver des volets qui ne sont jamais appliqués. Le fait de compter sur des instances de discussion avec le Centre jeunesse favorisera peut-être l'émergence de nouveaux besoins ou l'emploi des programmes existants.

Les sanctions judiciaires

Depuis deux ans, la clientèle du tribunal se maintient. En 2008-2009, CoNVERjaNCE a eu 65 références de la Chambre de la jeunesse (cinq de plus que l'an passé) et les jeunes ont eu 135 sanctions (22 de plus qu'en 2007-2008). Les sanctions du Programme de développement des habiletés sociales (annexe D) ont plus que doublé. La médiation a été peu sollicitée, mais c'est contextuel. Nous y reviendrons. Les sanctions se retrouvent à l'annexe C.

Comme il a été mentionné auparavant dans le présent rapport, la clientèle qui s'est alourdie est celle du tribunal. Notre organisme a actuellement une partie de sa clientèle du tribunal qui ne rend pas les choses faciles à nos intervenants et aux généreuses personnes qui leur permettent de s'amender. Ces jeunes ont des passés assez lourds en criminalité. Leur collaboration n'est pas très élevée. Ils ont parfois des contraintes (ex. : en institution). Il est à souhaiter que ce soit une vague et pas la constance.

Le personnel de la Cour a changé pendant l'année. Une nouvelle procureure aux poursuites criminelles et pénales (Vicky Smith) a pris les commandes du secteur des jeunes contrevenants à l'automne 2008. La rencontre d'évaluation du programme de consultation de victimes que nous devons avoir avec son prédécesseur s'est transformée en rencontre de familiarisation avec nos services. La rencontre a eu lieu en fin d'année. La nouvelle représentante était passablement au fait de nos services et du programme de consultation de victimes. Ce dernier s'est d'ailleurs poursuivi malgré le départ de Mario Giroux. En 2008-2009, le programme a continué sa progression en termes de volume. En effet, le PPCP a demandé de consulter 25 victimes pour 27 dossiers de jeunes (quatorze victimes pour seize jeunes l'an dernier). C'est pratiquement autant que le Centre jeunesse. Sur les 25 victimes sollicitées, 20 furent rejointes. Six victimes ont accepté la médiation (30 %). Le fait que seulement quatre médiations aient été référées par le tribunal est attribuable aux longs délais et aux nombreuses remises. Les dossiers de cinq des six victimes ayant accepté la médiation pendant l'année n'avaient pas au cours de l'année financière connu leur dénouement (sanction). Le programme de collaboration entre le PPCP et notre organisme semble ne pas seulement intéresser le PPCP à Baie-Comeau. Lorsque des PPCP de l'extérieur siègent en remplacement

ici, ils ont souvent des questions et précisent qu'ils aimeraient avoir accès à ce service dans leur district. Le service que CoNVERjaNCE offre au PPCP n'est pas commun.

Il n'est peut-être pas inutile de préciser que sur les douze médiations du tribunal effectuées en 2007-2008, onze furent complétées.

Si le changement de PPCP n'a pas eu en apparence de gros impacts, il en est bien différent pour le poste de juge laissé vacant. Pendant toute l'année au tribunal, les causes ont dû être reportées pour différentes raisons. Sans viser de responsable, tous ont dû subir les désagréments causés et entraînant des délais. Sans parler au nom des autres personnes, notre organisme a bien hâte que les choses rentrent dans l'ordre et que la Cour puisse reprendre son allure d'antan.

Le Programme de développement des habiletés sociales utilisé en sanctions extrajudiciaires l'est également en sanctions judiciaires. Les volets Toxico et Vivre Sans Violence sont prisés. Les volets Recherche d'emploi et Mise en action, quant à eux, ne peuvent pas être référés directement par le juge. Il peut les recommander, mais le délégué doit évaluer la collaboration potentielle du jeune parce que nos partenaires veulent une clientèle volontaire. Cette manière de faire rend inconfortable les délégués qui ne sont pas à l'aise de ne pas aller de l'avant avec une recommandation du juge. Inversement, ils ne sont pas très à l'aise de référer un jeune si le juge ne l'a pas ordonné, mais pourraient le faire directement sans passer par l'OJA. Il y a donc ici un petit imbroglio à régler.

Les travaux compensatoires

Comme à l'habitude, il y a peu de choses à dire sur le programme de travaux compensatoires. La clientèle en 2008-2009 a chuté de moitié. Cinq dossiers de travaux compensatoires ont été soumis à l'organisme. L'an dernier, il y en avait onze, l'année précédente, un seul. Il n'y a eu aucune autre activité dans ce secteur à part la prise en charge des jeunes pour la réalisation de leur obligation.

Les principales activités programme viennent d'être décrites. Elles représentaient une part importante de l'action de CoNVERjaNCE. Il est maintenant temps de se consacrer aux autres volets de la mission de l'OJA notamment, les services directs pour la population communément appelés hors programme.

SERVICES DIRECTS POUR LA COMMUNAUTÉ (HORS PROGRAMME)

Certains ne savent pas encore que CoNVERjaNCE Manicouagan offre toute une panoplie de services directs à la population qu'on classe dans la catégorie hors programme. Ces services se sont beaucoup développés au cours des dix ou douze dernières années. Ils sont tous axés sur la résolution de conflit peu importe le moyen utilisé pour y parvenir. Les services hors programme occupent donc maintenant une place importante dans le rayonnement de l'OJA.

En 2008-2009, un total de 41 demandes de service sont parvenues à CoNVERjaNCE provenant d'individus ou d'instances autres que celles mentionnées dans la rubrique précédente (sociojudiciaire). Même si l'organisme a déjà eu 44 demandes pour une année, on peut considérer que l'année 2008-2009 a atteint un record puisque les données sont maintenant compilées de manière différente. En fait, 41 demandes de service, c'est pratiquement le même volume de clientèle que celui fourni par le Centre jeunesse à notre organisme à la différence que, régulièrement, les situations hors programme demandent plus de temps d'intervention. Encore cette année, les demandes sont venues de différents milieux. Il importe de faire le tour des services qui composent le secteur hors programme.

Avant d'aborder lesdits services, nous devons évidemment présenter le dernier né qu'on a appelé ARC pour Aide à la résolution de conflit. Le service a été implanté en novembre dernier à l'aide d'une promotion modeste. ARC permet à quiconque d'interpeller CoNVERjaNCE pour obtenir de l'aide dans la résolution d'un conflit. Dorénavant, une municipalité, un policier, un enseignant peut solliciter notre organisme pour obtenir de l'aide. Si souvent l'avenue de la médiation sera considérée, elle ne sera pas la seule. ARC favorise la participation des parties impliquées dans le conflit pour le choix du moyen. En fait, ARC regroupe les demandes qui ne font pas partie d'un programme spécifique. Dans l'avenir, il est fort possible que toutes les demandes de service de résolution de conflit fassent partie d'un seul programme à savoir ARC. Le nouveau service a généré quatre demandes de service dont trois peuvent être directement reliées à la promotion du service. D'abord, d'avoir eu des demandes est intéressant. Par ailleurs, de ne pas en avoir eu trop, nous a permis d'évoluer dans un tout nouveau service, ce qui facilitera notre préparation pour la prochaine année. Nous pourrions parler très longuement du nouveau service implanté, mais nous attendons une autre année avant de tirer des conclusions. Il n'est cependant pas inutile de mentionner que le service ARC constitue une alternative au courant de médiation citoyenne qui traverse le Québec. Nous avons plutôt opté pour une voie mitoyenne, et ce, pour plusieurs raisons.

La permanence dans les écoles secondaires s'est maintenue en 2008-2009 pour une quatrième année. Le programme Voie Secondaire permet à toutes les écoles de la Commission scolaire de l'Estuaire de solliciter

les services de notre organisme pour la médiation en cas de conflit ou pour des délits. Des demandes indirectes nous amènent parfois à dispenser des ateliers de gestion de la colère (de façon limitée). Depuis quatre ans, nos intervenants sont présents dans des écoles secondaires pendant la période scolaire, et ce, tous les mercredis avant-midis. Si cette stratégie a amené au départ le réflexe de recourir à nos services, on constate une stagnation. Malgré cela, la permanence dans les écoles secondaires demeure le grand générateur de demandes de service hors programme. Ces demandes proviennent de la Polyvalente des Baies et de l'École secondaire Serge Bouchard. Nous voulions, par le passé, essayer de mettre en place une certaine permanence à la Polyvalente des Berges, mais nous n'avons pas été en mesure d'en maintenir une à la Polyvalente des Rivières (deux années sur quatre). Le fait de perdre successivement deux intervenantes en Haute Côte-Nord en moins d'un an nous a forcé à revoir la dispensation de services programme et il n'était pas réaliste d'atteindre cette cible. En 2008-2009, quinze demandes de service sont venues des polyvalentes dans le cadre de la permanence et étaient principalement faites pour des médiations (quatorze). Nous avons à composer régulièrement avec des changements de direction d'école, ce qui rend les choses difficiles. Il ne serait pas surprenant de voir la formule du service offert se modifier. En même temps, certains collègues campés dans les OJA au Québec aimeraient pouvoir afficher un volume de demandes aussi élevé que le nôtre en milieu scolaire.

Il y a quelques années, les OJA de la Côte-Nord se sont associés au centre de réadaptation de leur territoire pour implanter un service de médiation à l'intérieur des cadres de l'institution. Dorénavant, les éducateurs ou agents d'intervention victimes de menaces, de voies de fait ou d'autres délits commis par un jeune à leur endroit peuvent emprunter une autre voie que la plainte policière. Les personnes peuvent choisir d'aller en médiation, mais ne sont pas obligées. Le service offert intéressait aussi l'institution pour les situations entre jeunes. Les OJA ont accepté de donner le service dans ces contextes également. Si le service avait été sollicité une seule fois l'an dernier (2007-2008), en 2008-2009, six demandes ont été présentées pour des médiations. Cinq demandes concernaient des situations impliquant un jeune et un intervenant (agent ou éducateur). Quatre de ces demandes furent menées à terme. Une seule demande concernait deux jeunes. Elle n'a pas pu être articulée. Malgré un départ plutôt lent dans l'emploi du service, il a connu une progression, l'an dernier, ce qui est loin de signifier qu'il va continuer d'être prisé. L'alourdissement de la clientèle de l'institution ne favorise pas l'émergence du service. L'avenir nous indiquera si le programme croît.

Plusieurs demandes de service ne font pas partie d'un programme. Sans en faire une grande parenthèse, soulignons que pour des ateliers d'information (Vivre Sans Violence, LSJPA, autre), des intervenants de différents milieux font appels à nos services de façon ponctuelle. Les policiers, les intervenants en protection de la jeunesse, les intervenants du centre de réadaptation, des parents, des familles d'accueil et

biens d'autres demandent la collaboration de CoNVERjaNCE pour des services. Rarement, l'organisme refuse d'apporter sa collaboration.

Le projet de résolution de conflit qui s'intitulait « Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne » a modifié son identité pour PASSERELLE. Il portera ainsi le même nom que le projet de médiation par les pairs pour les écoles primaires et secondaires. Une formation a d'abord été dispensée en avril 2008 aux éducatrices (quatorze personnes) du CPE Les p'tits bécots. Elles étaient accompagnées de dirigeants (deux personnes). En 2008-2009, nous avons prévu dans le plan d'action de terminer le travail comme on dit. Nous voulions soutenir les milieux déjà formés (centres de la petite enfance en installation et en milieu familial) et compléter, au besoin, les formations (parents, personnel nouveau, etc.). De plus, nous désirions fermer la boucle en offrant à ceux qui n'avaient pas eu la formation la possibilité d'en profiter. Hélas, il a fallu reporter la relance et l'offre de service au début de 2009-2010 faute de temps. Il est important de mentionner que ce petit programme et la formation qui en découle est régulièrement demandée par des écoles primaires à différent niveau. Nous acquiesçons aux demandes, lorsqu'il est possible de le faire.

Le projet PASSERELLE pour le primaire et le secondaire (médiation par les pairs) doit être mentionné dans le rapport d'activité ne serait-ce que parce qu'il existe et est disponible. Il permet à une école toute entière de mettre sur pied un service de médiation par les pairs. Ce n'est pas un programme d'habiletés sociales, mais de médiation. Ce programme peut bénéficier d'un soutien important de notre organisme pour l'implantation et, par la suite, le maintien. Il est offert gratuitement pour une expérience pilote. Malgré cela, nous ne trouvons pas de milieu intéressé à vivre l'expérience. Il est vrai que nous n'avons pas fait de porte à porte, mais quand même. On dirait que le milieu scolaire est essoufflé d'une expérience précédente et qu'il ne peut plus investir de temps alors que PASSERELLE comporte cette particularité de ne pas amener beaucoup de travail aux enseignants. Ce sont les membres du comité de coordination qui ne compte habituellement qu'un seul enseignant et les médiateurs qui travaillent. Les autres professeurs doivent uniquement être attentifs aux situations potentielles de médiation et connaître le service pour référer ou amener les parties à demander le service. Le programme existe. Il est disponible et mérite qu'on l'essaie, chose que l'OJA ne peut faire seul.

Le programme INVIPOST qui a été implanté depuis plusieurs années en sera probablement à sa dernière année en 2009-2010. Il est prévu que bientôt le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) informe les victimes des délits commis par les mineurs. Le CAVAC informe déjà les victimes des sanctions imposées aux contrevenants adultes, mais ne le fait pas pour les actes criminels des mineurs. Le CAVAC a été interpellé l'an dernier par la Table sociojudiciaire du secteur ouest. La responsable du CAVAC attend qu'un décret survienne pour mettre en place le service. Non seulement, le CAVAC informera les victimes que nous informions déjà, mais il le fera pour tous les jeunes contrevenants passant par la Chambre de la

jeunesse alors que notre organisme écrivait aux victimes impliquant les contrevenants référés à CoNVERjaNCE uniquement. Dans l'attente de la concrétisation de cette bonne nouvelle, notre organisme a informé en 2008-2009, grâce à INVIPOST, 39 victimes dans 28 dossiers de contrevenants.

Il y a ici et là de petits services de médiation hors programme qui existent et ne sont pas toujours sollicités dans une année d'opération comme ce fut le cas en 2008-2009. Le projet SMAC-MJ permet d'articuler des médiations dans certaines maisons de jeunes de notre territoire pour des situations criminelles si le recours à la plainte n'est pas l'avenue privilégiée par la victime. Le projet MÉDIREC-TC permet à un organisme d'accueil victime d'un acte criminel d'un jeune pendant son stage en travaux bénévoles d'aller vers la médiation au lieu de la plainte si cela est son choix peu importe si le jeune poursuit ou non sa sanction dans l'organisme. Que ce projet soit peu sollicité ne nous fait pas trop de peine surtout si l'absence de demande correspond à une absence de délit.

Il aurait été facile de livrer beaucoup plus d'information dans cette section tellement elle prend de la place dans notre mission. Il importait simplement de décrire l'essentiel en indiquant que le rapport statistique sur la clientèle de l'organisme qui sera produit plus tard dans l'année complétera les informations des lignes précédentes. La prochaine section du rapport est traitée distinctement des activités hors programme traditionnellement, mais elle pourrait très bien en faire partie.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Même s'il a déjà envisagé se départir de ses activités de sensibilisation, parce qu'elles sont difficiles à implanter et au surcroît à maintenir, notre organisme ne s'est jamais résigné à le faire, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il pourra continuer son action.

Avant d'aborder les anciennes habitudes dans le domaine, il importe de parler d'une nouveauté en 2008-2009. Il s'agit des Rendez-vous de la Justice. Pour la première fois, notre organisme était invité à collaborer à un exercice qui vise à faire connaître les services de justice à la population. La semaine thématique qui se déroulait du 30 mars au 5 avril avait des tentacules cette année sur toute la Côte-Nord. Il y avait des conférences, des 5 à 7, des ateliers un peu partout (principalement dans les plus grandes villes de la Côte-Nord). Notre organisme a participé, quant à lui, à des ateliers d'information à la Polyvalente des Baies et des Rivières ainsi qu'à l'École secondaire Serge Bouchard. Un procureur aux poursuites criminelles et pénales, une avocate de la défense et un intervenant de l'OJA expliquaient aux jeunes les services qu'ils offrent en plus d'ajouter de l'information sur différents sujets (arrestation, processus, etc.). Il y a eu également une visite par des élèves de quatrième secondaire de la Polyvalente des Baies de Baie-Comeau et de l'école secondaire Uashkaikan de Betsiamites. Les jeunes étaient réunis dans l'enceinte de la Cour pour y rencontrer les différents intervenants et connaître les rôles respectifs. Juge, policier, délégué, procureurs et autres officiers de justice amenaient un portrait fort complet aux jeunes. Nous ne sommes pas en mesure d'amener des informations statistiques sur le nombre de jeunes puisque les chiffres ne sont pas disponibles actuellement.

En 2008-2009, CoNVERjaNCE a pris le tournant suggéré par le milieu scolaire. Toutes les personnes qui veulent sensibiliser les jeunes savent que l'école est un milieu incontournable pour rejoindre la clientèle ciblée. Depuis quelques années, notre organisme avait refait sa programmation pour les écoles primaires et secondaires sur l'ensemble du territoire. Le programme Pas...Sages nous permettait d'expliquer aux élèves de secondaire I de la Commission scolaire de l'Estuaire le processus judiciaire parcouru par les jeunes contrevenants. Le programme Complicité, quant à lui, faisait en sorte que les élèves de sixième année obtiennent un jeu de société pour amener à la maison et découvrir tout en s'amusant, avec leurs parents, les responsabilités en matières criminelles, à compter de l'âge de douze ans. De plus, nous répondions occasionnellement à des demandes pour des ateliers plus ponctuelles sur la gestion de la colère ou sur des situations particulières. Nous avons, au cours des dernières années été sensibilisés à la nouvelle approche préconisée dans le milieu scolaire qu'on nomme « École en santé ». Sans entrer dans les détails de cette approche, ce qui est pertinent de mentionner pour nous dans le contexte, c'est que l'école demande le service lorsqu'elle en a besoin. Elle n'est plus sollicitée à tout moment de l'année par une panacée d'intervenants. On préconise que ceux qui veulent donner des services en milieu scolaire produisent une

offre de service. Notre équipe a réuni les services qu'elle offrait régulièrement et ponctuellement. Elle a produit une offre de service comprenant Complicité, Pas...Sages, Vivre Sans Violence et Inter-Action. Elle y a également inclus ses services de médiation. Des dates limites pour demander les services furent établies de façon réaliste et de manière à être en mesure de pouvoir répartir le travail entre nos intervenants. L'offre de service a été suivie d'une relance.

Pour l'année 2008-2009, les programmes affichent des baisses significatives sauf pour la médiation (permanence au secondaire). Dans le cas de Complicité, il a été remis dans cinq écoles (cinq classes pour 71 élèves). Lors des deux années précédentes, il avait touché entre 27 et 30 classes pour 449 et 509 élèves. Pour Pas...Sages, il s'est déployé dans quatre écoles (treize classes pour 268 élèves). Au cours des deux années précédentes, il avait touché entre 342 et 595 élèves (18 et 28 classes). ViSaVi, qui était offert pour la première année directement, a touché neuf classes (huit écoles) et rejoint 161 élèves. L'atelier Inter-Action (nouveau) a visité trois classes dans deux écoles et rejoint 30 jeunes. Quant à la médiation en milieu scolaire, nous en avons parlé dans la section précédente pour les écoles secondaires avec la permanence. Pour ce qui est des autres écoles, quelques demandes de médiation isolées ont nécessité notre collaboration. Il est possible que le milieu scolaire considère que l'approche « École en santé » ait atteint les objectifs fixés. On pourrait dire que les écoles ont demandé ce qu'ils avaient besoin et que de dispenser plus de services n'était pas nécessaire. Les directions d'écoles et la commission scolaire sont plus compétentes pour évaluer les impacts du fonctionnement par offre de service et faire des constats. Nous essaierons évidemment d'obtenir leur point de vue. En revanche, notre organisme est-il intéressé à mobiliser des ressources et à les mettre en attente alors qu'il avait complètement reconfiguré sa structure il y a quelques années à la faveur de l'accent sur la sensibilisation en milieu scolaire et qu'il était parvenu à dispenser passablement de services avant que la nouvelle approche s'installe?

En attendant que les constats se fassent et que les décisions se prennent, admettons que pour CoNVERjaNCE, le secteur de la sensibilisation n'a pas été un élément fort cette année et il n'a pas réellement pu agir pour le stimuler.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Dans cette section seront abordées les activités d'information de l'organisme qui ont trait à la promotion. Les activités d'information destinées aux jeunes et à la communauté furent abordées auparavant.

Pour un OBNL dont le budget commande la prudence, il est important d'exploiter toutes les avenues qui permettent de mieux faire connaître les activités déployées. Encore une fois en 2008-2009, CoNVERjaNCE a tenté d'être en vue. Mentionnons les principales activités.

D'abord, la Semaine de la justice réparatrice a été soulignée par le lancement du projet ARC (Aide à la résolution de conflit). Un communiqué, accompagné du document de référence du projet, a été expédié aux médias. Les documents furent également acheminés aux principaux partenaires sociojudiciaires et autres afin de faire connaître la nouvelle avenue. L'organisme a joui d'une bonne visibilité pendant cette période.

Un bilan de trois années de service de médiation dans les écoles secondaires (où il y a une permanence physique) a été rédigé. En plus d'être présenté aux directions d'écoles qui bénéficient du service, il a pris le chemin des médias. À ce moment aussi, l'organisme a profité d'une visibilité intéressante.

Le projet de consultation de victimes pour le procureur aux poursuites criminelles et pénales et les services de médiation à la Chambre de la jeunesse ont eu écho dans la population puisque les documents acheminés aux médias ont encore une fois reçu une couverture médiatique enviable.

Le dépliant qui est en phase terminale de production fait partie des activités d'information déployées durant l'année. Issue d'une fusion du dépliant général de l'organisme et du dépliant explicatif des mesures et sanctions, la nouvelle version a été revue pour faciliter la compréhension et l'accès.

Un dernier élément qui ne vient pas en dernier pour rien s'avère le plan de communication dans les médias communautaires. Depuis sa création, il ne parvient pas à prendre son envol parce qu'il est souvent remis à la faveur de tâches plus urgentes. En 2008-2009, ce n'est qu'en fin d'année qu'il a été relancé en raison de notre gymnastique aux ressources humaines. Il faudra à l'avenir y consacrer les énergies ou tout simplement le supprimer, mais cette seconde option irait à l'encontre de la planification stratégique du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) et de ses membres qui préconisera justement plus de visibilité pour les OJA autant sur le plan provincial que régional.

ACTIVITÉS DE FORMATION

À l'intérieur de cette partie se retrouvent les formations reçues par le personnel de l'organisme ainsi que celles données par CoNVERjaNCE.

La seule formation dont a profité le personnel de CoNVERjaNCE se déroulait à ville Saguenay en avril 2008 et concernait le logiciel de tenue de dossiers Vision. Trois employés de notre corporation participaient à l'atelier fort apprécié.

Le secteur des formations dispensées par l'organisme a plus rayonné. D'abord, comme il a été précisé précédemment dans le rapport, le personnel intervenant et de direction du CPE Les p'tits bécots ont été formés en avril 2008 sur le programme PASSERELLE (Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne).

Un groupe de personnes composé d'intervenants de Mon ami...mon village à Chute-aux-Outardes et de personnes provenant d'autres milieux (CLSC, Carrefour jeunesse emploi) a été formé sur les ateliers de gestion de la colère Vivre Sans Violence au début de l'année financière.

Presque similaire, un autre groupe a reçu un peu plus tard une formation sur la médiation en cas de conflit. Les personnes sont reparties avec un bagage amélioré pour agir dans leurs milieux. Nous visons toujours offrir aux individus qui le veulent des formations pour qu'ils deviennent des agents multiplicateurs qui servent par la suite leur milieu respectif. Lorsque nous y parvenons, nous avons le sentiment du devoir accompli.

RESSOURCES HUMAINES

Le capital humain (voir à l'annexe E), que ce soit dans une entreprise privée ou dans un OBNL, est la ressource la plus importante. Sans son apport, sa stabilité et sa fiabilité, il est impossible de réaliser les objectifs fixés. En 2008-2009, notre organisme a été passablement éprouvé en ce qui concerne les mouvements de personnel. La gymnastique à laquelle s'est prêtée l'équipe a contribué à réduire beaucoup les impacts des bouleversements.

L'année financière a démarré avec le départ de la secrétaire qui était en poste depuis une quinzaine de mois. Elle a quitté la région au mois de juin et fut remplacée à ce moment. En plus de se familiariser avec son nouveau milieu de travail, la personne a dû acquérir les connaissances du logiciel de tenue de dossiers Vision. Pour CoNVERjaNCE, le poste de secrétaire voyait sa troisième personne défilier dans un délai court.

Au mois de septembre, l'intervenante du secteur de la Haute Côte-Nord qui était en poste depuis le mois de mars de la même année quittait son emploi. Cette dernière, en déménageant, a laissé un poste vacant pour la seconde fois en moins de neuf mois. Compte tenu de la difficulté à maintenir une personne en poste avec le faible volume de clientèle du secteur mentionné et de toute l'activité que génère la formation d'une intervenante, nous avons décidé, pour la première fois depuis 1993, d'assurer le service par une intervenante du bureau de Baie-Comeau. L'AID, dont la tâche devait comporter dorénavant un peu plus d'intervention, a pris charge des dossiers.

Un peu plus tard dans l'année, l'intervenante régulière dans Manicouagan a dû quitter pour six semaines. Il ne devenait pas plausible de la remplacer par une personne qui puisse être efficace avant son retour. Il aurait fallu pouvoir compter sur une ancienne employée, ce qui n'était pas le cas. Encore une fois l'AID est venue à la rescousse puisqu'elle était formée sur toutes les mesures et sanctions. L'intervenante a donc tenu le fort dans les MRC de Manicouagan et Haute Côte-Nord pendant la période mentionnée, ce qui a inévitablement eu un impact sur ses tâches régulières. C'était inévitable.

À partir de novembre, les choses se sont stabilisées et le train est revenu sur les rails. Il ne faut pas oublier que les services hors programme génèrent beaucoup de travail d'intervention. Contrairement à la clientèle programme (plus prévisible), la clientèle hors programme arrive souvent en bloc ou par séquence forçant une mobilisation rapide d'une personne et parfois de toute l'équipe d'intervention. D'équilibrer la dispensation de services demande parfois des tours de force.

S'il reste dans l'organisme et demeure en santé, le personnel actuel devrait nous permettre de réaliser nos objectifs sans trop de difficultés. Le poste de secrétaire à 20 heures par semaine suffit à la tâche

généralement bien qu'il pourrait compter un peu plus d'heures. Le poste d'AID dont la forme a été revue (plus d'intervention et moins de développement) sera réévalué l'an prochain puisque la dernière année ne lui rendrait pas justice. Il est aussi possible qu'on décide de diviser autrement le travail pour que tous les intervenants fassent du développement et de l'intervention. L'idée est sur la table, mais il y a des discussions à avoir avant.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Discrètement et à chaque année, le conseil d'administration joue un rôle important pour l'organisme et pour la communauté (voir à l'annexe E). Il doit voir à ce que soient respectés la mission et les engagements que prend CoNVERjaNCE dans son milieu. Il doit en plus s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. En 2008-2009, les dossiers furent nombreux et ont nécessité la contribution de tous les membres. Il importe de porter un peu plus d'attention à certains dossiers.

Pour jouer son rôle pendant l'année, le conseil d'administration a eu besoin de quatre rencontres régulières et d'une assemblée spéciale, exception faite de l'assemblée générale annuelle.

Le projet de rénovation des locaux, malgré des résultats décevants a occupé l'attention en 2008-2009. Plusieurs discussions se sont déroulées sur le sujet tentant de cerner la meilleure avenue et de produire une demande intéressante pour le bailleur de fonds ciblé. Il est certain que ces discussions referont surface dans la prochaine année financière.

Un dossier qui a aussi retenu l'attention fut l'offre de service présentée à la Commission scolaire de l'Estuaire par l'entremise des directions d'écoles conformément à l'approche « École en santé ». Les membres et le personnel avaient certaines réserves et à constater l'utilisation des services (information, sensibilisation), l'inquiétude était fondée.

Un élément qui prendra de l'ampleur dans la prochaine année et qui n'a été qu'effleuré cette année s'avère la planification stratégique. Le ROJAQ et ses membres, dont nous faisons partie, ont amorcé ce processus. Notre organisme n'a pas participé aux rencontres provinciales pendant l'année pas par opposition au mouvement, mais plutôt par choix de priorité. Le conseil sait que la démarche est amorcée et qu'il devra localement s'impliquer dans ladite planification. Il nous sera plus facile d'être actif à ce niveau.

Certains projets spéciaux ont été déposés au conseil d'administration pour discussion. On parle ici du projet ARC et des projets concernant les travaux bénévoles des jeunes en centre de réadaptation et dans des entreprises privées. Les membres font toujours preuve d'une grande ouverture concernant les projets pilotes et les expériences diverses. Ils sont toujours soutenant pour des approches ou des mécanismes simples et efficaces. Ils ont bien compris que notre organisme est « communautaire ».

Le conseil a démarré en fin d'année le plan de remplacement graduel des équipements informatiques de manière à éviter un engorgement dans quelques années. Deux appareils sur quatre sont neufs. Après le

photocopieur, le système téléphonique et les équipements informatiques, il ne restera que l'enveloppe à améliorer (locaux), ce qui ne semble pas la moindre tâche.

Pour des raisons pratiques et sur les conseils du vérificateur comptable et de la firme qui fait la comptabilité courante de notre organisme, CoNVERjaNCE a fusionné ses deux comptes bancaires. Le fait d'avoir deux comptes de banque différents provenait des exigences de certains bailleurs de fonds à une certaine époque qui voulaient que les comptabilités soient distinctes. Cette pratique n'était plus utile.

Finalement, les membres ont eu encore une fois à composer avec des changements de personnel et à accepter de reconfigurer un peu les choses pendant l'année afin d'être en mesure de dispenser le service sur le territoire efficacement. Les pénuries de main-d'œuvre annoncées dans certains secteurs ne rendront pas la tâche plus facile en ce qui concerne la rétention dans le futur. Les organismes communautaires opposeront souplesse, liberté d'action, autonomie à avantages, salaires et fonds de pension accrus et à toutes sortes de mesures incitatives. Il faudra être ingénieux...très ingénieux.

À toutes les actions mentionnées s'ajoutent les activités régulières auxquelles sont confinés les membres du conseil d'administration. Sans leur implication, notre organisation ne pourrait pas fonctionner. Est-il utile de mentionner qu'ils sont de plus en plus rares, les bénévoles à vouloir siéger sur des conseils d'administration? Leur implication est appréciée, d'autant plus depuis que certaines institutions offrent une forme de dédommagement du type « boni de présence » à leurs membres, ce que nous ne faisons pas.

ACTIVITÉS DU ROJAQ

Le ROJAQ compte 37 membres répartis aux quatre coins de la province. Un conseil d'administration composé de neuf membres et la permanence qui a quatre employés veillent aux intérêts de chacune des corporations membres avec discernement, respect et en maintenant une vision d'ensemble. La tâche de la permanence et du conseil a augmenté beaucoup dans les dernières années tellement il y a de réformes, de questionnements, de sollicitations externes. Les prochaines lignes se veulent un petit survol seulement des activités du ROJAQ.

Le dossier de la planification stratégique a pris en 2008-2009 une grande place. Trois comités ont travaillé fort pour dégager un consensus et amener les OJA à suivre un certain parcours ensemble, vers la même direction. Il sera intéressant de voir les résultats dans quelques années. Entre autres, la visibilité de nos organisations sera accrue.

La réorganisation à la permanence a aussi engendré des travaux importants, d'abord du directeur et ensuite, du conseil d'administration. L'équipe est maintenant composée de personnes dont le profil est plus en lien avec la planification stratégique.

Le dossier du logiciel Vision a encore une fois retenu l'attention. Ce n'était pas la première fois. Il faut souligner l'acharnement de certaines personnes à réviser, corriger et aider les membres quotidiennement pour compter un jour sur un logiciel le plus parfait possible.

Le ROJAQ a consenti des énergies sur l'accréditation en médiation pénale en réorganisant l'équipe de supervision et en proposant d'augmenter la durée de la formation continue afin d'être plus dans la norme. Les corporations ont accepté d'ajouter beaucoup de formations pour permettre à leur personnel de ne pas être dépassé.

L'entente de collaboration entre l'Association des centres jeunesse du Québec et le ROJAQ est arrivée à la fin avec le dépôt d'un document qui sera signé, en principe, à l'automne. Chaque centre jeunesse et chaque OJA devra apposer sa signature.

Les projets pilotes de médiation en peine spécifique sont à l'essai. Ce dossier est important puisqu'il devrait permettre l'utilisation plus fréquente de la médiation par le tribunal. Le modèle proposé est observé actuellement et les suites guideront chacune de nos corporations. C'est en passant par le rapport prédecisionnel que la médiation est proposée au jeune et à la victime. Le modèle retenu, s'il est conservé, ne devrait pas avoir de retombées importantes dans notre région puisque les rapports prédecisionnels sont

relativement rares comparé à certaines régions (pratiquement pour tous les jeunes qui ont une peine). De plus, dans notre région les rapports prédécisionnels sont demandés pour des jeunes ayant souvent une criminalité importante (nombre de délits, gravité, etc.). N'ayant pas de rapport prédécisionnel dans les dossiers moins graves, les jeunes et victimes qui y sont impliqués n'auront pas accès au service. Des correctifs au modèle seront peut-être apportés.

Les différents comités du ROJAQ ont, quant à eux, poursuivis leurs travaux. On parle d'abord du comité « DHS » qui après avoir produit les grilles d'activité arrive avec un constat un peu désarmant, mais tout à fait pertinent et légitime qui nous amènera à refaire nos devoirs. Il s'agit également du comité « Travaux bénévoles » qui en poursuivant ses activités nous interpelle sur le sens de cette sanction et de la réparation. Il nous interpelle aussi sur la distinction entre la sanction extrajudiciaire et la peine (en travaux). Les corporations n'ont pas manqué l'occasion d'alimenter le comité sur la lourdeur de certaines clientèles et la surutilisation de la peine de travaux bénévoles. La suite de ces réflexions sera importante pour les OJA. Le comité « Financement », au bout d'un long processus qui ne fut hélas pas concluant pour les OJA, malgré les efforts, a proposé une autre avenue. Il s'est adressé à une aide extérieure afin de revoir notre manière de présenter les demandes à notre bailleur de fonds principal. Notre logique ne tenant plus la route, le soutien extérieur semble la seule issue possible. Pour démarrer les travaux avec la personne conseil, le comité a demandé une cotisation spéciale avec laquelle notre corporation était d'accord puisqu'au chapitre du financement, les OJA sont à la croisée des chemins. D'autres comités existent. Il n'est pas possible dans cette rubrique de les aborder tous.

Pour conclure les activités du ROJAQ, une lueur se pointe à l'horizon. Les ministères concernés sont en train de relancer le programme de mesure de rechange adulte incluant la médiation. Notre regroupement subit actuellement des pressions assez fortes pour s'impliquer sur les comités qui se formeront. Certains vont même jusqu'à dire qu'aucune organisation n'est actuellement mieux placée que le ROJAQ et ses membres pour mettre en place le programme mentionné (structure, partenaires, sanctions, outils, formation pour sanction particulièrement la médiation, etc.). On se souviendra qu'il y a une dizaine d'années, une tentative semblable avait avortée. Les OJA avaient été approchés, mais le projet n'avait pas eu de suite. Les membres ont mandaté le ROJAQ pour participer à l'implantation de ce nouveau programme et ont tenté d'y faire reconnaître les valeurs qui nous unissent en matière de sanctions et de médiation. Pour le reste, il est prématuré d'aller plus loin, même s'il est tentant d'envisager des scénarios.

ACTIVITÉS D'IMPLICATION

Il fut un temps où notre organisme était plus impliqué dans la communauté qu'il l'est actuellement. Il nous faut hélas être sélectif et évaluer les retombées de notre implication. Il est néanmoins important de mentionner les comités fréquentés.

L'intervenante dans Manicouagan faisait partie en 2008-2009 de deux comités similaires dont les actions peuvent cependant varier. Elle siège depuis plusieurs années sur les comités « Écoles en santé » des écoles primaires de Ragueneau et de Chute-aux-Outardes. Cette participation nous permet d'être au fait de ce qui arrive et se développe dans les écoles mentionnées. De temps en temps, nos services sont requis pour une situation particulière. Parfois, les demandes sont d'ordre général. Avec la mise en place des projets écoles, les retombées de notre implication vont être perceptibles dans les prochaines années.

Notre organisme a siégé l'an dernier sur la Table sociojudiciaire (DP, PPCP, policiers, OJA). Il s'agit en fait d'une sous division de la Table puisque nous participons à une partie des rencontres. En plus de partager des statistiques, des problématiques particulières sont amenées. Les dernières années furent ponctuées de changements de représentants des instances présentes (sauf l'OJA). Le fait de compter dans les prochaines années sur des personnes stables (si c'est le cas) devrait avoir un effet bénéfique sur l'importance des actions menées. Il est cependant possible que la forme soit revue.

Le groupe relais est un tout nouveau comité sur lequel siège notre organisme. Composé d'une multitude d'intervenants scolaires et sociaux de toute la Côte-Nord, le groupe relais est un lieu de partage d'informations, d'expériences et d'expertises pour outiller le milieu scolaire dans la prévention et le traitement de la violence. Il favorise la concertation et veut éviter le travail en silo. Étant donné que notre présence sur ce comité remonte à mars dernier, il sera plus facile d'en parler dans douze mois.

RESSOURCES FINANCIÈRES

La personne qui s'attardera aux états financiers de notre organisme cette année (voir à l'annexe F) et qui ne connaîtra pas son histoire risque de percevoir une situation contraire à la réalité. Pour une rare fois depuis le début des années 90, un surplus un peu plus élevé qu'à l'habitude restait dans les coffres à la fin de l'année d'opération. Il vaut la peine d'aller voir un peu plus loin.

Le surplus en 2008-2009 provient de facteurs hors de notre contrôle et s'explique facilement. Il n'est pas dans les pratiques de notre corporation de mettre en place la stratégie du « bas de laine » parce que tout d'abord, nous n'en avons pas les moyens et parce que cela ne nous semble pas la manière de bien gérer les avoirs. Cela ne discrédite en rien les organisations qui pensent le contraire. Le surplus de l'année qui vient de prendre fin provient de trois sources. En premier lieu, la fusion des comptes bancaires de l'organisme a ramené une somme de près de 3 000 \$ dans le compte régulier que les administrateurs ont accepté d'utiliser pour les activités courantes et pas juste pour la prévention. Par ailleurs, le fait de desservir la Haute Côte-Nord à partir de Baie-Comeau (plus de point de service à Forestville) amène des économies en salaires même si la facture de déplacements, elle, est plus élevée. Finalement, un congé de six semaines de l'intervenante dans Manicouagan n'a pas été remplacé compte tenu de la durée. Il y a eu un prix à payer en termes d'avancement des différents dossiers (communication, développement, etc.), mais en bout de ligne des économies sont restées disponibles.

Quant à la situation générale de l'organisme, elle ne s'est guère améliorée dans les dernières années. L'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord a adopté pour la seconde fois un cadre de financement qu'elle n'est pas en mesure de respecter. Par ailleurs, les démarches passées du comité de financement du ROJAQ n'ont pas apporté les fruits escomptés. Malgré la conception d'une grille de calcul, les bailleurs de fonds n'acceptent pas notre manière de voir les choses. Le contexte économique n'est pas de nature à aider. Le fait qu'année après année, nos corporations présentent des états financiers équilibrés ne signifie pas pour autant que notre organisation soit en santé financière. Les déficits sont permis à condition qu'ils soient épongés sans argents supplémentaires les années subséquentes. Il y a un rattrapage important à faire au plan salarial. De dire que le salaire d'un directeur a augmenté de 90 \$ par semaine en sept ans et que le salaire de base d'un intervenant avec un DEC est de 11,92 \$ de l'heure peut-il vous convaincre? Il ne faut pas oublier que nos salaires ne sont pas indexés par une convention collective comme cela se fait dans la plupart des milieux. Il faut admettre en même temps que les dépenses générales augmentent et qu'il faut parfois faire des tours de force pour joindre les deux bouts.

Le principal problème à notre sens s'avère le fait que notre bailleur de fonds principal considère la clientèle référée par le système sociojudiciaire (mesures et sanctions) pour calculer ce qu'il veut nous donner pour la

desservir. Il a certes une préoccupation pour les autres rôles que nous assumons, mais pas assez. Concrètement, si notre organisme reçoit sa subvention pour 125 dossiers référés par les policiers, le Centre jeunesse et le tribunal, il peut sembler être relativement bien financé. Si on ajoute 40 demandes de service de la part de la communauté qui se traduisent régulièrement par des médiations, on voit différemment les choses. Il est possible d'en remettre si on ajoute les demandes de formation et d'information (CPE, ViSaVi, etc.). En fait, actuellement deux choix s'offrent à nous à savoir le *statu quo* ou le retrait des activités hors programme avec coupure de personnel et augmentation des salaires du personnel minimum.

Nous fondons donc de grands espoirs sur le comité financement du ROJAQ qui représente pour nous la dernière chance avec l'ajout d'une ressource conseil extérieure. Nous souhaitons qu'il trouve les clés et les arguments pour que se modifie la situation des OJA qui, malgré cela, livrent quand même la marchandise au meilleur de leurs capacités. Comment nos organismes pourront continuer d'être chefs de file au Québec en matière de justice réparatrice avec des moyens restreints face aux difficultés en main-d'œuvre qui nous attendent?

CONCLUSION

Les défis qui attendent les organismes de justice alternative au Québec sont grands. Notre corporation aussi devra relever des défis. Le rapport qui prend fin a fait état des réalisations, des avancées, des embûches de la dernière année. Si les rapports étaient mis bout à bout, le constat du chemin parcouru serait impressionnant.

Ce que notre organisme désire le plus est de continuer d'agir de manière différente dans le monde de la justice et également en dehors. Il reste beaucoup de choses à réaliser pour des corporations souples, dynamiques et qui ont à cœur le mieux-être de la communauté.

Qu'on laisse les OJA prendre la place qui leur revient en leur donnant des moyens (financiers, structurels, autres) et leurs actions apporteront des transformations sociales et des façons de faire dont on ne pourra plus se passer.

MISSION

- Développer et maintenir une pratique différente en matière de justice.
- Favoriser la mise en place de mécanismes alternatifs de résolution de conflit, centrés sur la sensibilisation et la réparation.
- Favoriser l'implication des parties concernées en matière de règlement de conflit et susciter leur participation dans le processus.
- Permettre l'implication des personnes de la communauté intéressées par les questions de justice, afin d'éviter le renvoi aux instances judiciaires.
- Faire la promotion de comportements pacifiques et favoriser l'établissement de comportements plus harmonieux entre les membres de la communauté.
- Maintenir une approche qui repose sur une large implication communautaire et participer au développement de la solidarité.
- Tenter de modifier les mentalités afin de permettre à chacun d'envisager la criminalité d'une façon plus nuancée.
- Agir en matière de sensibilisation et de prévention.

THÈMES ABORDÉS DANS LES ATELIERS DU PROGRAMME DE RENVOI

Partie 1 – Bloc commun

- ▲ Explication de la LSJPA
- ▲ Conséquences des délits pour la société
- ▲ Coûts sociaux (explications et exercices)
- ▲ Exercice sur les conséquences pour le jeune
- ▲ Exercice sur l'influence

Partie 2 – Blocs spécifiques

Vandalisme

- ▲ Définition et origine
- ▲ Questionnaire sur le vandalisme
- ▲ Motifs menant au vandalisme

Violence

- ▲ Conflit
- ▲ Agressivité et violence
- ▲ Escalade de la violence
- ▲ Procédure de résolution de conflit

Vol à l'étalage

- ▲ Vidéo « Payer le prix »
- ▲ Questions : retour sur le vidéo
- ▲ Réfléchissons un peu
- ▲ Mises en situation

Stupéfiants

- ▲ Types de consommateurs
- ▲ Conséquences de la consommation
- ▲ Capsule d'information

Valeurs

- ▲ Définition
- ▲ Types de valeurs

DESCRIPTION DES SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES ET JUDICIAIRES DISPENSÉES PAR NOTRE ORGANISME

Travaux bénévoles :

Cette sanction permet au jeune d'effectuer bénévolement des travaux au profit d'un organisme à but non lucratif de la communauté.

Travaux compensatoires :

Cette sanction donne l'occasion au jeune de faire des travaux bénévoles au profit d'un organisme à but non lucratif de sa communauté pour rembourser une amende (Code de la route, règlements municipaux, etc.)

Médiation :

Cette sanction fait en sorte que la victime et le jeune se rencontrent en présence d'un médiateur, afin de s'expliquer et de s'entendre sur une forme de réparation.

Lettre d'excuses :

Cette sanction offre l'opportunité au jeune de rédiger une lettre d'excuses à la victime en étant supervisé par un intervenant.

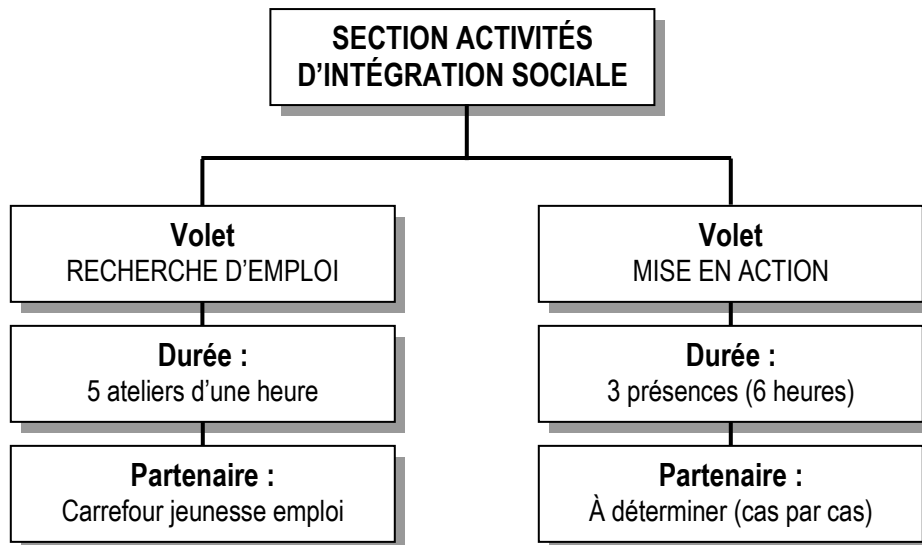
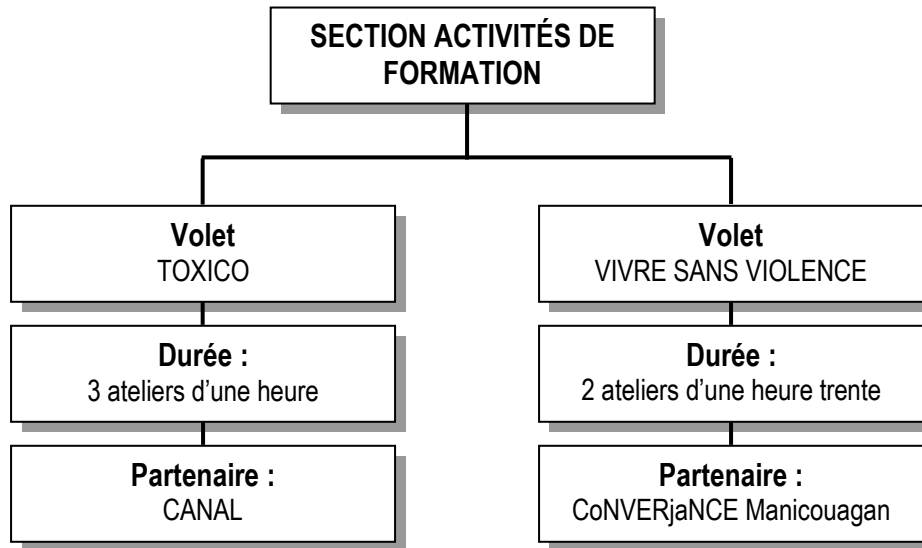
Versements :

Cette sanction amène le jeune à verser une somme d'argent à un organisme à but non lucratif de sa communauté ou à une victime.

Développement des habiletés sociales :

Cette sanction vise à sensibiliser le jeune face à ses gestes et à ses responsabilités en lui donnant de l'information ou en l'impliquant dans une activité.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL EN 2008-2009**Conseil d'administration**

| | |
|-------------------|--------------------|
| Josée Trudel | Présidente |
| Astrid Bérubé | Vice-président |
| Manon Desmeule | Secrétaire |
| Véronique Beaudin | Administratrice |
| Josée Langlois | Administratrice |
| Hélène Martel | Personne-ressource |
| Claude St-Pierre | Administrateur |

Employés de l'organisme

| | |
|-----------------------|--|
| Marie-France Bussière | Agente de bureau (départ juin 2008) |
| Caroline Bottin | Agente de bureau (depuis juin 2008) |
| Lina Desgagné | Intervenante Manicouagan |
| Isabelle Thibeault | Intervenante Haute Côte-Nord (départ août 2008) |
| Huguette Tremblay | Soutien estival |
| Manon Barbeau | Agente d'intervention et de développement |
| Claude St-Pierre | Coordonnateur |